



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATIONS DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Breuches, régulièrement convoqué le 07 octobre, s'est réuni en séance ordinaire en salle du conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur CHAMAGNE Roland, Maire.

Présents : CHAMAGNE Roland, BEURAERT Patrice, LASSAUGE Sylvie, RAYNAUD Sylvie, NOU Dominique, BURTEY Lorenzo, LAURENT Isabelle, NINUCCI Romain, PAGNON Karine.

Absents représentés : CHEVILLARD Alain par CHAMAGNE Roland, PARIS Laurent par BEURAERT Patrice.

Absents excusés : COLLE Bruno, DROUIN Gérald, OLIVIER Julien.

Mme LASSAUGE Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°18-2025 Annule et remplace la délibération n°19-2024

Objet : Réfection de la toiture Mairie Ecole - Demande de subventions

Le Maire rappelle l'inspection de la toiture du bâtiment Mairie Ecole par l'entreprise DAVAL Charpente de FONTAINE LES LUXEUIL et la nécessité de refaire la toiture.

Le projet de réfection de la toiture est estimé à 70 520 € (estimation selon devis + 10% d'imprévu). Le bâtiment est occupé à 57 % par l'école.

Pour financer ce projet, la commune apportera des fonds propres et va solliciter :

- le Département à hauteur de 30 % sur la partie école avec un plafond de 30 000 € HT de travaux subventionnables soit une subvention de 9 000 €.

- l'Etat (DETR) à hauteur de 30 % pour l'ensemble du bâtiment 70 520 € soit une subvention de 21 156 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Sollicite le département pour une subvention de 9 000 €, sollicite l'Etat (DETR) pour une subvention de 21 156 €, s'engage à financer la partie des travaux non subventionnée.

Délibération n°19-2025 Objet : Convention avec l'ONF exploitation bois façonnés

Le 1^{er} adjoint présente la convention d'exploitation de bois façonnés bord de route proposée par l'ONF concernant les parcelles n°21, 31 et quelques chablis pour la campagne 2025-2026.

La convention définit les modalités techniques et financières de la prestation par l'ONF d'Assistance technique à Donneur d'ordre (ATDO) pour le Chantier d'exploitation de bois en vue d'une commercialisation dans le cadre de Contrats d'approvisionnements.

Après présentation de cette convention, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

Valide la convention et autorise Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°20-2025 Objet : Convention de mise à disposition des locaux à la CCPLX

Le Maire présente la nouvelle convention de mise à disposition des locaux d'une durée de 3 ans pour le service périscolaire à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil et notamment les modalités de mise à disposition de la salle des fêtes pour la restauration et la salle de motricité pour les temps périscolaires. Aucune modification n'est constatée par rapport à la précédente convention

Une participation financière de 2000 € sera versée par la CCPLx tous les ans pour l'occupation de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.